

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 42 (2005)  
**Heft:** 1669

**Rubrik:** Impressum

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Des journalistes en colère

**Les journalistes d'Edipresse rejettent massivement un accord salarial régressif. Le dialogue social, vieille tradition du groupe lausannois, est en panne.**

La presse écrite est à la peine en Suisse comme en Europe. Les éditeurs, souvent dans les chiffres rouges, entendent baisser leurs coûts, donc la masse salariale. Rien de nouveau pour les journalistes de Suisse romande. Lors de la grande récession, ils avaient accepté une convention collective de 1994 qui resserrait les barèmes et les progressions salariales. Une tentative de rattrapage lors de l'embellie économique des années 2000 s'est soldée par un échec. Il faut dire que les journalistes partageaient divisés entre ceux, privilégiés, des grands groupes et les autres. Les salaires inscrits dans la convention ne signifiaient rien dans les grandes rédactions. Ringier et Edipresse accordaient de meilleures conditions à leurs collaborateurs avec des barèmes dépassant de plusieurs centaines de francs les minima conventionnels.

## Accord amaigri

Le conflit chez Ringier dévoilé la semaine passée marque peut-être la fin de cette double échelle salariale. L'accord d'entreprise Ringier Romandie sera caduc fin 2005. Au début de cette année, Edipresse a annoncé l'intention de supprimer également son accord d'entreprise pour 2006. Après de laborieuses négociations avec les délégués des sociétés de rédacteurs, l'éditeur a consenti à maintenir un accord fortement amaigri : écrasement de la grille, indexation partielle des salaires effectifs et diminution de la masse consacrée à la rémunération au mérite. Cette

modification de l'accord devrait entraîner, à terme, une baisse de six à sept millions de la masse salariale. Les journalistes ont sèchement rejeté ce qui a été présenté comme l'offre de la dernière chance.

## Dégradation générale

Le refus peut surprendre. La proposition patronale, bien que représentant des sacrifices substantiels sur les revenus à venir, n'entraînait pas de diminution immédiate des salaires nominaux. Mais le vote négatif des journalistes est le signe d'une dégradation générale du dialogue social au sein du groupe. Edipresse innovait il y a quarante ans en négociant des chartes rédactionnelles pour ses différents titres. Pendant des décennies, l'éditeur a offert à

ses collaborateurs une quasi-sécurité de l'emploi. Les nouveaux dirigeants, recrutés hors des professions de la presse, ont une autre culture d'entreprise. Ils brandissent des menaces de licenciements et interviennent dans les conditions de travail toujours plus stressantes dans les rédactions. Pour plaire aux annonceurs, on multiplie les reportages sur l'inauguration de nouveaux magasins. Les journalistes se méfient d'un directeur général qui refuse de fournir des données sérieuses sur la situation réelle des divers titres. Les représentants du personnel ne doivent pas avoir plus d'informations que les actionnaires. On ne badine pas avec les délits d'initiés! En l'absence de transparence, les journalistes instruisent contre les gestionnaires un

procès d'incompétence. Les acquéreurs de publicité feraient mal leur travail. La création, puis la fermeture d'un site Internet ont fait perdre des millions à l'entreprise. La suppression des titres de *La Presse* au profit d'éditions régionales de *24 heures* aurait fait disparaître nombre d'abonnés. Ce climat délétère explique le rejet très net des sociétés de rédacteurs des titres lausannois. Le refus unanime à la *Tribune de Genève* s'explique en outre par la vieille rancœur non apaisée de la mainmise du groupe lausannois sur la presse du bout du lac. Les jours ou les semaines à venir nous montreront quelle est la profondeur de la colère et quels moyens de lutte les journalistes sont prêts à déployer. *at*

## Alémaniques et Tessinois en rade

La convention collective de travail pour l'ensemble de la presse romande est toujours en vigueur. Ce n'est pas le cas pour le reste de la Suisse. Le partenaire patronal «Presse Suisse» a dénoncé la convention valable pour la Suisse alémanique et le Tessin. Les journalistes ne sont donc plus protégés que par les normes de la loi sur le travail. Depuis plus d'un an, les éditeurs ont entière liberté pour fixer les salaires, pour diminuer la durée des vacances ou les délais de licenciements. Dans l'ensemble, les journalistes en place n'ont pas éprouvé de baisses de salaires. Mais les nouveaux venus subissent de plein fouet les conditions du marché. Il n'y aura jamais pénurie de candidats à la profession de journaliste.

### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
**Jacques Guyaz (jg)**

Rédaction:  
**Marco Danesi (md)**

Ont collaboré à ce numéro:  
**Jean-Daniel Delley (jd)**  
**André Gavillet (ag)**  
**C.-F. Pochon (cfp)**  
**Jean Christophe Schwaab (jcs)**  
**Albert Tille (at)**

Responsable administrative:  
**Anne Caldelari**

Impression:  
**Imprimerie du Journal de Sainte-Croix**

Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1, cp 5863, 1002 Lausanne  
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:  
redaction@domainepublic.ch  
administration@domainepublic.ch

**www.domainepublic.ch**